



PB AVEC L'AVOCAT QUI GERE MON DIVORCE

Par **BONHEUR2013**, le **22/02/2013** à **12:53**

bonjour

J'ai entamé une procédure de divorce depuis Août 2008, elle n'est toujours pas terminée.

J'ai beaucoup de mal à obtenir des informations de mon avocat (injoignable au téléphone ou réponse de secrétaires mal aimables, aucune réponse aux courriers ni aux mails, rarement à son bureau...).

Par contre, je reçois bien les factures !

Cet avocat m'a été commis d'office suite à une aide juridictionnelle à 85%.

Au premier rdv, l'avocat m'a expliqué que l'aide ne s'applique que sur une certaine base et que le divorce me coûterait donc environ 1300€ (700€ d'aide juridictionnelle).

J'ai versé 300€ au moment de la conciliation (sans aucune facture)

J'ai ensuite réglé une facture de 738.50€ (ouverture de dossier, consultation, étude du dossier, requête en divorce, audience de conciliation).

Puis j'ai reçu une autre facture de 598€ (préparation du dossier de plaidoirie et complément d'honoraires).

J'ai alors demandé la facture pour les 300€ versés au début, en retour j'ai reçu une facture pour ouverture de dossier, consultation, étude du dossier)

J'ai alors informé mon avocat que ces choses figuraient également sur la facture de 738.50€ et que par contre l'aide juridictionnelle ne figure nulle part, sur aucune facture.

Il m'a dit qu'il en a bien tenu compte.

J'ai vraiment la sensation de me faire arnaquer en plus de ne pas s'occuper de mon dossier convenablement.

Mes enfants ont couru de graves dangers avec leur père, une psychologue m'a menacée de faire un signalement si je ne les protégeais pas de leur père.

J'ai demandé des conseils à cet avocat, je n'ai jamais eu de réponse. Depuis 4 ans 1/2 qu'il

s'occupe du dossier, je lui pose des questions auxquelles il ne répond pas. J'ai renvoyé l'acquiescement du jugement alors que j'avais des questions restées sans réponse. Je risque donc d'avoir de nouvelles surprises.

Lors de la conciliation, il a envoyé une collègue qui a lu le dossier dans le couloir en attendant (je trouve donc que facturer 2 fois l'étude du dossier pour 5 mn dans un couloir est vraiment abusé), je suis sans arrêt obligée de le relancer pour savoir où en est le dossier et j'obtiens rarement des réponses...

Pouvez-vous me conseiller ? L'aide juridictionnelle doit-elle figurer sur les factures ? Comment contester la double facturation ?

Merci de votre aide